



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DE LA LIGUE

Date d'effet : 1^{er} juillet 2025

Sommaire

Le Règlement du Championnat Régional U17	3
Le Règlement du Championnat Régional U15 F	6
Le Règlement du Championnat Régional U18 F	10

Le Règlement du Championnat Régional U17

Exposé des motifs :

Article 5.3 (structure de l'épreuve) :

- Modifications réglementaires consécutives au projet d'évolution du Championnat Régional U17 adopté par le Comité de Direction du 17.12.2024, lequel projet prévoit la réduction du nombre d'équipes évoluant au niveau régional afin de favoriser la création d'une offre de pratique de proximité par les Districts.
- Pour la saison de lancement du Championnat U17 au niveau départemental (saison 2026-2027), il est proposé de permettre aux Districts de (i) se regrouper pour composer un Championnat de D1 « attractif » (pour ceux qui auraient un faible nombre d'équipes engagées), et/ou (ii) organiser un Championnat en deux phases (pour ceux qui auraient un grand nombre d'équipes engagées).

<u>Ancien texte</u>	<u>Nouveau texte</u>
<p>Article 5. - Système de l'épreuve. 5.1 Le Championnat U17 se joue par matches « aller » et « retour » qui doivent se dérouler sur le terrain de chacun des clubs en présence, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. 5.2 - Classement. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.. 5.3 - Structure de l'épreuve.</p> <p>Le Championnat U17 est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Douze équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile-de-France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Leur nombre est fonction du nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de</p>	<p>Article 5. - Système de l'épreuve. 5.1 Le Championnat U17 se joue par matches « aller » et « retour » qui doivent se dérouler sur le terrain de chacun des clubs en présence, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. 5.2 - Classement. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.. 5.3 - Structure de l'épreuve. <u>Dispositions applicables pour la saison 2025-2026</u></p> <p>Le Championnat U17 est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Douze équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile-de-France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante. Leur nombre est fonction du nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de</p>

relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 2 relégations par groupe).

5.3.3 – REGIONAL 3

Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.

La première de chaque groupe accède au Régional 2 la saison suivante.

Les autres équipes ~~restent en Régional 3~~ la saison suivante.

relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 2 relégations par groupe).

Les équipes reléguées sont :

1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division

2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de relégations correspondant au nombre de groupes de Régional 3, sont prises parmi les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division dans l'ordre de leur classement (la moins bonne 10^{ème} de la division, puis l'autre 10^{ème} de la division, etc.).

5.3.3 – REGIONAL 3

Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.

La première de chaque groupe accède au Régional 2 la saison suivante.

Les autres équipes **sont affectées en Départemental 1** la saison suivante.

Dispositions applicables pour la saison 2026-2027

Le Championnat U17 est composé de 2 divisions :

5.3.1 – REGIONAL 1

Douze équipes en un seul groupe.

La première de la division est championne de Paris Ile-de-France.

Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.

5.3.2 – REGIONAL 2

Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun.

La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante.

Les **quatre** dernières **de chacun des groupes** descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.

La première du Championnat U17 de Départemental 1 de chaque District ou d'un regroupement de Districts accède au Régional 2 la saison suivante.

Par exception aux dispositions de l'article 9.7.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., le club issu d'un Championnat de Départemental 1 comprenant plusieurs groupes ou se déroulant en plusieurs phases, sera autorisé à accéder au Régional 2 la saison suivante.

Dispositions applicables à compter de la saison 2027-2028

Le Championnat U17 est composé de 2 divisions :

5.3.1 – REGIONAL 1

Douze équipes en un seul groupe.

La première de la division est championne de Paris Ile-de-France.

<p>5.4 – Dispositions particulières : Obligations - Montées et Descentes Conformément à l'article 11, alinéa 3, et à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p>	<p>Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun.</p> <p>La première de chacun des groupes de cette division accède au Régional 1 la saison suivante. Les quatre dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p><i>La première du Championnat U17 de Départemental 1 de chaque District accède au Régional 2 la saison suivante.</i></p> <p>5.4 – Dispositions particulières : Obligations - Montées et Descentes Conformément à l'article 11, alinéa 3, et à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p>
--	--

Le Règlement du Championnat Régional U15 F

Exposé des motifs :

Article 5.3 (structure de l'épreuve) :

- Modifications réglementaires consécutives au projet d'évolution du Championnat Régional U15 F adopté par le Comité de Direction du 17.12.2024, lequel projet prévoit la réduction du nombre d'équipes évoluant au niveau régional afin de favoriser la création d'une offre de pratique de proximité par les Districts.
- Pour la saison de lancement du Championnat U15 F au niveau départemental (saison 2026-2027), il est proposé de permettre aux Districts de (i) se regrouper pour composer un Championnat de D1 « attractif » (pour ceux qui auraient un faible nombre d'équipes engagées), et/ou (ii) organiser un Championnat en deux phases (pour ceux qui auraient un grand nombre d'équipes engagées).

Article 5.4 (Montées – Descentes) :

- L'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que : « *Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.* ».

Ledit article prévoit néanmoins que : « *La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents Règlements.* ».

Il est ainsi proposé d'autoriser une équipe issue d'une entente à accéder au Championnat Régional dans les conditions fixées à l'article susvisé.

- A l'issue de la saison de transition (2025/2026), le nombre d'équipes en R2 augmente de 4 unités (passage de 20 à 24 équipes). Aussi, en cas de vacance(s) dans cette division à l'issue de la saison 2025/2026, il est proposé de privilégier le maintien en R2 d'une équipe plutôt que l'accession d'une équipe devant être affectée en District et ce, en instaurant un principe de repêchage des équipes.

Etant précisé que les 2 descendants automatiques (les 2 derniers de chaque groupe) ne pourraient pas prétendre au repêchage.

<u>Ancien texte</u>	<u>Nouveau texte</u>
Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.1 - Le Championnat U15 F se joue par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente. 5.2 – Classement :	Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.1 - Le Championnat U15 F se joue par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente. 5.2 – Classement :

<p>Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve :</p> <p>Le Championnat U15 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt équipes réparties en deux groupes de dix chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Le nombre d'équipes reléguées est égal au nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 4 relégations). Les équipes reléguées sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division 2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de relégations correspondant au nombre de groupes de Régional 3, sont prises parmi les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division dans l'ordre de leur classement (la moins bonne 8^{ème} de la division, puis l'autre 8^{ème} de la division, etc.). <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. La première de chacun des groupes de la division accède au Régional 2 la saison suivante. Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p>	<p>Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve : <u>Dispositions applicables pour la saison 2025-2026 :</u></p> <p>Le Championnat U15 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt équipes réparties en deux groupes de dix chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p>Les équipes reléguées sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division 2. Les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division, prises dans l'ordre de leur classement, si le Régional 3 comprend plus de 8 groupes, soit : <ul style="list-style-type: none"> . La moins bonne équipe classée 8^{ème} de la division si le Régional 3 comprend 9 groupes, . L'équipe classée 8^{ème} de chacun des groupes si le Régional 3 comprend 10 groupes, . L'équipe classée 8^{ème} de chacun des groupes et la moins bonne équipe classée 9^{ème} de la division si le Régional 3 comprend 10 groupes, Etc. <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. La première de chacun des groupes de la division accède au Régional 2 la saison suivante. Les autres équipes sont affectées en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p><u>Dispositions applicables pour la saison 2026-2027</u></p> <p>Le Championnat U15 F est composé de 2 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p>
--	--

<p>5.4 - Dispositions particulières : Montées - Descentes. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p>	<p>5.3.2 – REGIONAL 2 <i>Vingt-quatre</i> équipes réparties en deux groupes de <i>douze</i> chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les <i>quatre</i> dernières <i>de chacun des groupes</i> descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante. <i>La première du Championnat U15 F de Départemental 1 de chaque District ou d'un regroupement de Districts accède au Régional 2 la saison suivante.</i> <i>Par exception aux dispositions de l'article 9.7.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., le club issu d'un Championnat de Départemental 1 comprenant plusieurs groupes ou se déroulant en plusieurs phases, sera autorisé à accéder au Régional 2 la saison suivante.</i></p> <p><u>Dispositions applicables à compter de la saison 2027-2028</u> Le Championnat U15 F est composé de 2 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les quatre dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante. <i>La première du Championnat U15 F de Départemental 1 de chaque District accède au Régional 2 la saison suivante.</i></p> <p>5.4 - Dispositions particulières : Montées - Descentes. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p><u>Dispositions applicables pour la saison 2025-2026</u> <i>1. Par exception aux dispositions de l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., en cas de vacance(s) en Régional 2, il est procédé au repêchage de la ou des équipes reléguées au sein de leur District à l'issue de la saison dans l'ordre de leur classement, à l'exception des deux dernières de chacun des groupes de Régional 2.</i> <i>2. L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de</i></p>
---	--

constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Dispositions applicables à compter de la saison 2026-2027

L'équipe en entente qui aura acquis le droit d'accéder au Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Le Règlement du Championnat Régional U18 F

Exposé des motifs :

Article 5.3 (structure de l'épreuve) :

- Modifications réglementaires consécutives au projet d'évolution du Championnat Régional U18 F adopté par le Comité de Direction du 17.12.2024, lequel projet prévoit la réduction du nombre d'équipes évoluant au niveau régional afin de favoriser la création d'une offre de pratique de proximité par les Districts.
- Pour la saison de lancement du Championnat U18 F au niveau départemental (saison 2026-2027), il est proposé de permettre aux Districts de (i) se regrouper pour composer un Championnat de D1 « attractif » (pour ceux qui auraient un faible nombre d'équipes engagées), et/ou (ii) organiser un Championnat en deux phases (pour ceux qui auraient un grand nombre d'équipes engagées).

Article 5.4 (Montées – Descentes) :

- L'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que : « *Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.* ».

Ledit article prévoit néanmoins que : « *La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents Règlements.* ».

Il est ainsi proposé d'autoriser une équipe issue d'une entente à accéder au Championnat Régional dans les conditions fixées à l'article susvisé.

- A l'issue de la saison de transition (2025/2026), le nombre d'équipes en R2 augmente de 4 unités (passage de 20 à 24 équipes). Aussi, en cas de vacance(s) dans cette division à l'issue de la saison 2025/2026, il est proposé de privilégier le maintien en R2 d'une équipe plutôt que l'accession d'une équipe devant être affectée en District et ce, en instaurant un principe de repêchage des équipes.

Etant précisé que les 2 descendants automatiques (les 2 derniers de chaque groupe) ne pourraient pas prétendre au repêchage.

<u>Ancien texte</u>	<u>Nouveau texte</u>
Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.1 - Le Championnat U18 F se joue par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente. 5.2 – Classement :	Article 5. - Système de l'Epreuve. 5.1 - Le Championnat U18 F se joue par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente. 5.2 – Classement :

<p>Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve :</p> <p>Le Championnat U18 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. La participation, au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale (accession au Championnat National Féminin U19) concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt équipes réparties en deux groupes de dix chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante. Le nombre d'équipes reléguées est égal au nombre de groupes en Régional 3 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 3, et, dans tous les cas, au minimum 4 relégations).</p> <p>Les équipes reléguées sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division 2. Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de relégations correspondant au nombre de groupes de Régional 3, sont prises parmi les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division dans l'ordre de leur classement (la moins bonne 8^{ème} de la division, puis l'autre 8^{ème} de la division, etc.). <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. La première de chacun des groupes de la division accède au Régional 2 la saison suivante. Les autres équipes restent en Régional 3 la saison suivante.</p>	<p>Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p>5.3 - Structure de l'épreuve :</p> <p><u>Dispositions applicables pour la saison 2025-2026 :</u></p> <p>Le Championnat U18 F est composé de 3 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. La participation, au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale (accession au Championnat National Féminin U19) concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt équipes réparties en deux groupes de dix chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p>Les équipes reléguées sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les deux dernières de chacun des groupes de la division 2. Les équipes classées avant les deux dernières de chacun des groupes de la division, prises dans l'ordre de leur classement, si le Régional 3 comprend plus de 8 groupes, soit : <ul style="list-style-type: none"> . La moins bonne équipe classée 8^{ème} de la division si le Régional 3 comprend 9 groupes, . L'équipe classée 8^{ème} de chacun des groupes si le Régional 3 comprend 10 groupes, . L'équipe classée 8^{ème} de chacun des groupes et la moins bonne équipe classée 9^{ème} de la division si le Régional 3 comprend 10 groupes, Etc. <p>5.3.3 – REGIONAL 3 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées. La première de chacun des groupes de la division accède au Régional 2 la saison suivante. Les autres équipes sont affectées en Départemental 1 la saison suivante.</p> <p><u>Dispositions applicables pour la saison 2026-2027</u></p> <p>Le Championnat U18 F est composé de 2 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1</p>
--	---

<p>5.4 - Dispositions particulières : Montées - Descentes. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p>	<p>Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. La participation, au cours de la même saison, à la Phase d'Accession Nationale (accession au Championnat National Féminin U19) concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les quatre dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante. La première du Championnat U18 F de Départemental 1 de chaque District ou d'un regroupement de Districts accède au Régional 2 la saison suivante. Par exception aux dispositions de l'article 9.7.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., le club issu d'un Championnat de Départemental 1 comprenant plusieurs groupes ou se déroulant en plusieurs phases, sera autorisé à accéder au Régional 2 la saison suivante.</p> <p><u>Dispositions applicables à compter de la saison 2027-2028</u> Le Championnat U18 F est composé de 2 divisions :</p> <p>5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe. La première de la division est championne de Paris Ile de France. Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.3.2 – REGIONAL 2 Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun. La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante. Les quatre dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Départemental 1 la saison suivante. La première du Championnat U18 F de Départemental 1 de chaque District accède au Régional 2 la saison suivante.</p> <p>5.4 - Dispositions particulières : Montées - Descentes. Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..</p> <p><u>Dispositions applicables pour la saison 2025-2026</u> 1. Par exception aux dispositions de l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., en cas de vacance(s) en Régional 2, il est procédé au</p>
---	--

	<p><i>repêchage de la ou des équipes reléguées au sein de leur District à l'issue de la saison dans l'ordre de leur classement, à l'exception des deux dernières de chacun des groupes de Régional 2.</i></p> <p><i>2. L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.</i></p> <p><u>Dispositions applicables à compter de la saison 2026-2027</u></p> <p><i>L'équipe en entente qui aura acquis le droit d'accéder au Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.</i></p>
--	---